

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 7 (1922)
Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen).

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Rédaction et Administration (adresses, etc.): A. MOUNOUD, pasteur, Palézieux.

Communications officielles

1. *Nouvel emprunt 5 ½ % de la Confédération Suisse de fr. 100 millions.* — Nous invitons les Caisses de l'Union à ne pas souscrire à ce nouvel emprunt, dont les titres sont également soumis à l'impôt fédéral sur les coupons, mais à réserver leurs disponibilités pour les besoins futurs de leurs associés. Là où les conditions permettent les prêts à long terme, il est au contraire indiqué d'acheter les obligations à 3-5 ans de la Caisse centrale, pour lesquelles il est bonifié un intérêt de 5 ½ %, tandis que les nouveaux titres fédéraux ne sont remboursables qu'en 1930. Nous demandons toutefois que les souscriptions éventuelles à cet emprunt des milieux Raiffeisenistes nous soient transmises, et nous bonifierons aux Caisses qui nous les transmettront la commission habituelle.

2. Nous avons encore reçu en faveur des *sinistrés de Niedermonten* (Fribourg) un don de 20 fr., montant d'une souscription faite à l'occasion d'une assemblée générale de la Caisse de Heiden (Appenzell).

3. *Réponses aux rapports d'inspection.* — Le double du rapport d'inspection de caisse revient parfois à notre Bureau sans contenir les réponses demandées aux observations présentées; les signatures des membres des Comités manquent aussi partiellement. Les Comités centraux nous ont donné l'ordre de renvoyer, sans aucune exception, ces rapports incomplètement remplis aux intéressés en exigeant une prompte réponse.

4. *Les premiers comptes annuels* de l'exercice 1921 nous ont été envoyés par les Caisses de *Heiden* (App.), *Wangen* (près Olten), *Winkeln* (St-G.), *Laupersdorf* (Sol.), *Untereggen* (St-G.), *Ulrichen* (Val.), *Schneisingen* et *Böttstein* (Arg.), *Magdenau* (St-G.), *Untersiggental* et *Hornussen* (Arg.), *Le Pâquier* (Frib.), et *Seewen* (Sol.).

Nous félicitons les caissiers qui savent donner le coup de collier nécessaire pour la prompte terminaison de leurs comptes.

Le Bureau de l'Union.

A nos lecteurs

Avec ce numéro « Le Messenger » commence sa 7^e année; la cause qu'il défend est aussi actuelle, aussi nécessaire qu'à ses débuts. C'est parce que nous avons toujours plus net et plus précis le sentiment de la gravité de la situation présente, c'est parce que nous sommes toujours plus convaincus que les difficultés de l'heure actuelle ne trouveront de solution que dans l'esprit de solidarité qui est à la base des principes Raiffeisen que nous n'avons pas voulu refuser notre collaboration à l'œuvre commune.

La tâche de rédacteur de l'organe officiel d'une société ou d'un groupe d'associations ayant un but commun ne laisse pas d'être épineuse lorsque celui qui en a la responsabilité n'a plus les moyens de rester en relations personnelles avec ceux dont il a le devoir de défendre les intérêts. Nous ne pouvons borner notre ambition à traiter les questions de haut et de façon toute académique; il est nécessaire d'entrer dans le vif des sujets et de passer constamment de la théorie à la pratique. Ce n'est qu'à ce prix que notre journal remplira son rôle utile et nécessaire au sein de nos sections et favorisera leur développement.

Les Caisses Raiffeisen suisses, celles d'outre Sarine, comme celles de langue française, poursuivent le même but et sont animées du même esprit. Leur union fait leur force et nous n'avons cessé de plaider cette cause, quelque raisons personnelles que nous eussions eu de nous retirer sous notre tente.

Mais si les principes sont les mêmes, les mé-

thodes sont parfois différentes; le caractère romand a d'autres exigences que le caractère suisse allemand et vice-versa. Méconnaître ces différences ou, ce qui revient au même, ne pas les apercevoir, nous a toujours paru dangereux et préjudiciable à l'œuvre même pour laquelle on prétend travailler. C'est dire qu'il nous semble indispensable de donner à notre petit journal son genre propre, conforme à la mentalité de son public; se borner à traduire en français les articles du « Raiffeisenbote » comme d'aucuns l'auraient désiré ne servirait qu'à rendre aiguës les divergences actuelles, au lieu de les dissiper.

Ces quelques mots d'explication, que l'on voudra bien nous pardonner, n'ont d'autre but que de solliciter les collaborateurs plus nombreux que ce n'est le cas aujourd'hui. On a émis le vœu, l'autre jour à Berne, qu'il soit ouvert dans les colonnes de nos organes une rubrique spéciale: « Boîte aux lettres ». Nous y souscrivons de grand cœur et nous nous tenons à la disposition de tous ceux qui auraient quelques renseignements à nous demander; difficultés de comptabilité, interprétation des statuts, etc.

Nous ne voulons pas terminer sans adresser l'expression de notre vive reconnaissance à M. Ræmy, dont les articles solidement documentés nous sont précieux et sans faire part à tous nos lecteurs de nos meilleurs vœux pour l'an nouveau.

La Rédaction.

Une séance des présidents des groupements cantonaux

Persuadés qu'il est nécessaire de faire appel à toutes les forces disponibles pour le développement du mouvement Raiffeisen en Suisse et que, pour cette fin, la collaboration des groupes ou fédérations cantonales peut être particulièrement précieuse, les organes directeurs de l'Union Suisse avaient convoqué leurs « leaders » à une conférence qui eut lieu à Berne, le 14 décembre dernier.

A l'exception de Vaud et d'Argovie dont les délégués s'étaient fait excuser tous les groupes avaient envoyé leurs représentants. A part les Grisons, où le mouvement en faveur de nos Caisses se dessine lentement et où n'existe encore aucun groupement régional, presque toutes les Caisses Raiffeisen Suisses sont organisées en fédérations cantonales ou intercantonales pour la défense de leurs

intérêts ou pour prendre position lors de l'élaboration de prescriptions législatives les concernant.

Après quelques paroles de bienvenue le président du Comité de Direction de l'Union, M. Liner, la parole fut donnée à M. le Chanoine *Schwaller*, président du Conseil de surveillance, qui parla d'une façon tout spécialement impressive du sujet si actuel: « Le rôle et les tâches des groupements cantonaux et régionaux ». L'orateur développa successivement le programme d'activité que peuvent et doivent se proposer les groupes de l'Union puis les moyens dont ils disposent pour le remplir. Un groupe dirigé par un Comité actif peut accomplir de bonne et excellente besogne. Nous espérons du reste être en mesure de donner dans nos colonnes les passages les plus importants des rapports présentés au cours de la séance.

M. Stadelmann, gérant de la Caisse centrale apporta ensuite un excellent exposé sur la Caisse qu'il dirige avec tant de compétence. Il rappela d'abord la situation dans laquelle se trouvait cet organisme dans les années 1902-1914 où le souci constant de ses administrateurs était de trouver les moyens financiers dont elle avait besoin. Puis avec les années de guerre la situation se modifia entièrement. Les capitaux affluent et permettent au petit navire de voguer par ses propres moyens. Le but que l'on se proposait depuis longtemps était enfin atteint. L'Union possédait sa propre Caisse centrale, indépendante de tout autre institut financier. Les entrées de fonds dépassant les besoins ordinaires, une partie des capitaux fut investie en valeurs indigènes de premier ordre qui pouvaient être réalisées facilement lorsqu'il serait nécessaire. Après la conclusion de la paix il fallut faire face à une période de resserrement des capitaux. Ces difficultés sont aujourd'hui en partie heureusement surmontées. Grâce à une politique financière prévoyante veillant à conserver une liquidité suffisante, mais grâce aussi à l'esprit de fidélité et solidarité des Caisses affiliées, la Caisse put faire face aux besoins par ses propres moyens; quoique les demandes de fonds pendant les années 1920-1921 eussent été extraordinairement nombreuses et que de gros crédits spéciaux absorbaient des sommes considérables. L'indépendance financière obtenue au prix d'efforts tenaces et persévérants doit subsister pour permettre à l'Union suisse et à toutes les Caisses qui lui sont affiliées de se développer en utilisant toutes les ressources propres qu'elles possèdent. La Caisse centrale

étant une chambre de compensation pour l'ensemble de la Suisse pourra constamment égaliser de façon avantageuse l'offre et la demande de capitaux de diverses parties du pays.

Les Caisses Raiffeisen trouveront dans leur sein les ressources dont elles ont besoin, à condition qu'elles ne sortent pas des cadres de leur activité propre, et qu'elles s'interdisent en particulier des opérations financières de large envergure tels que les crédits pour améliorations foncières, avances de fonds aux communes pour des travaux d'utilité publique. Les banques cantonales, les instituts de crédit hypothécaire disposent des ressources nécessaires pour les opérations de ce genre. M. Stadelmann, dont la réputation de financier avisé n'est plus à faire, démontre en terminant la situation solide de la Caisse centrale de l'Union, ce qui, dans les circonstances présentes de crises bancaires est doublement agréable à constater.

M. Heuberger clôt la série des travaux en traitant la question des « Révisions de Caisses ». Prenant pour point de départ l'absolue nécessité pour les institutions financières officielles de révisions faites par des hommes du métier, il démontre combien cette pratique est indispensable à la bonne marche de nos Caisses Raiffeisen dirigées presque uniquement par des profanes en questions financières. L'Union suisse a toujours voué une attention spéciale à cette branche de son activité. Mais elle a besoin, pour mener sa tâche à bien, du concours des organes administratifs des Caisses locales. Ses exhortations, basées sur les motifs les plus nobles ne doivent pas rester lettre morte si nous voulons que les Caisses Raiffeisen méritent la réputation d'être des institutions financières solides et correctement administrées. M. Heuberger termine en résumant son exposé en 5 thèses dont nous espérons pouvoir donner le texte dans un prochain numéro.

Deux heures avaient été réservées pour la discussion générale au cours de laquelle les représentants des groupes cantonaux se firent tour à tour entendre. Nous résumons ci-après les principales idées et les vœux émis par les participants à la séance.

Le délégué Bas-Valaisan désire voir instituer des cours spéciaux pour Caissiers; il serait bon aussi de porter à l'ordre du jour des assemblées générales des conférences sur des sujets économiques et financiers d'actualité. Fribourg romand désire des révisions de Caisses annuelles, faites tour à tour par les soins de l'Union suisse et du groupe local; cette dernière idée est écartée énergi-

quement par la Direction de l'Union. Le Haut-Valais qui dans les 5 dernières années a vu les Caisses Raiffeisen se fonder dans presque toutes les communes, demande qu'un des extraits des procès-verbaux d'inspection soit adressé aux présidents des fédérations cantonales. Fribourg allemand parle en faveur de la formation de jeunes gens capables de reprendre en mains la Caisse lors du départ, démission ou décès du Caissier. Soleure voudrait que l'on favorisât la fondation de Caisses d'épargne scolaires ou familiales. Bâle-campagne demande que l'on remette des formulaires de chèques sur les banques correspondantes de la Caisse centrales, l'établissement d'une « Boîtes aux lettres » dans les colonnes du *Raiffbote*; les Caisses débitrices devraient aussi être mise au bénéfice d'un taux moins élevé. Thurgovie expose les démarches qui devront être faites à l'occasion de la mise en chantier d'une loi sur les Caisses d'épargne. Le représentant du groupe St-Gallois montre enfin combien nos Caisses Raiffeisen sont appropriées aux nécessités de l'heure présente et recommande à tous une fidélité inébranlable à l'égard de l'Union.

Cette discussion animée, souvent interrompue par les réponses et les explications des représentants de l'Union fut clôturée par quelques paroles vibrantes du président du Conseil de surveillance et par un témoignage d'encouragement du représentant du Bas-Valais, dans le même Conseil recommandant aux assistants de faire ressortir toujours plus les avantages moraux des Caisses Raiffeisen et de rester fermement attachés aux principes chrétiens de l'amour du prochain.

Un repas en commun réunit les délégués à la « Maison bourgeoise »; plusieurs d'entre eux profitèrent des heures libres qui leur restaient encore pour une visite au Palais fédéral où précisément MM. Platten et consorts pratiquaient leur politique d'obstruction contre la loi Häberlin. Spectacle édifiant que celui auquel purent assister les hommes de confiance de nos institutions Raiffeisen et qui n'a pu que fortifier en eux le sentiment de la nécessité de la politique sociale dont ils se font les champions dans leurs milieux respectifs. Puisse-t-ils continuer vaillamment leur travail pour le plus grand bien de notre patrie commune.

Derniers conseils de Raiffeisen.

Le grand maître, le père des caisses d'épargne et de prêts, est mort le 11 mars 1888, à Neuwied, sur les bords du Rhin. Déjà malade et presque

aveugle, il assista pour la dernière fois, le 1^{er} juin 1887, à une réunion générale de ses associations rurales, à Dusseldorf. Il termina, ce jour, son dernier compte-rendu en indiquant, comme dans un testament solennel, les principes fondamentaux de ses Caisses. Nous croyons intéresser les lecteurs du Bulletin en en rappelant quelques pensées :

« Nos associations dit-il ont pour but de combattre l'esprit du monde, l'égoïsme, la fièvre du lucre, cette lutte pour la vie présente, où l'on ne cherche qu'à s'emparer des biens de ce monde, autant que possible et aussi vite que possible, sans se soucier si d'autres sont ruinés par là et tombent dans la misère...

» Pour bien comprendre cette tâche, il faut songer à la fin de notre vie, à l'éternité...

» Notre devoir de chrétien est et doit rester la base fondamentale de nos associations. Notre-Seigneur nous dit : « Ce que vous aurez fait au moindre de mes frères, c'est à moi que vous l'aurez fait. »... En pensant qu'on travaille pour lui, pour Dieu, on trouvera la force et la persévérance nécessaire pour ne pas se laisser diriger par des intentions de second ordre, comme celle d'acquiescer de l'honneur et du profit, pour ne se laisser rebuter ni par des déboires ni par l'ingratitude : En travaillant pour Dieu, nous marchons dans la sagesse et la vérité, nous donnerons à nos travaux leur véritable esprit...

» La circulation de l'argent animée par l'esprit de foi et la charité chrétienne sera une base solide pour notre activité.

» Nous ne devons jamais oublier, chers co-associés, que, sans nos devoirs de chrétiens, le but, la tâche que se sont imposés nos Caisses de crédit mutuel ne seront jamais atteints. Nos associations descendront alors au simple rôle d'affaires d'argent et ne serviront à rien. Dieu veuille que chose pareille n'arrive jamais !

» L'esprit de foi chrétienne et de charité vive pour Dieu et le prochain nous montrera que par là seulement nous arriverons à notre bonheur. Dieu veuille que cet esprit nous pénètre nous nos associations et notre organisation, pour notre plus grand bien et pour le bonheur de ceux qui vivront après nous... »

C'est bien dans l'Evangile que l'organisateur des Caisses de Crédit mutuel avait puisé des sentiments aussi purs ; il savait que si le Christ a dit : *Donnez*, il a dit aussi : *Prêtez avec désintéressement*.

Nos Caisses rurales doivent poursuivre le même but et cela sans bruit et sans réclame, sans apparat. Elles combattent efficacement l'usure qui se cache sous mille formes diverses ; elles empêchent l'épargne des travailleurs d'aller s'engouffrer dans des abîmes ou de rester inutilisée ; elles sont pour les individus, les familles, les associations, le village qu'elles protègent, un appui matériel et moral inébranlable, car « le frère aidé par son frère est comme une citadelle imprenable ».

Nos sociétés de Crédit mutuel si elles sont fidèles aux principes de Raiffeisen tendront de plus en plus à remplacer la lutte des classes et la soif exagérée du lucre par l'amour du prochain mis en pratique dans la circulation juste et sage de l'argent.

V. Raemy. c.

Le drainage de l'épargne et le crédit mutuel

Le spectacle auquel nous assistons chaque jour au point de vue du drainage de l'épargne, les moyens artificieux et variés que l'on emploie pour les attirer, les besoins multiples contre lesquels luttent les travailleurs des villes et des champs, les progrès accomplis chez les autres peuples par l'initiative privée dans les œuvres saines de la mutualité et de la coopération, la perspective de ce que l'on pourrait obtenir chez nous par un plus judicieux emploi de nos ressources, nous ont fait comprendre combien il est nécessaire d'insister sur ce point particulier à nos institutions, qui doivent être non seulement considérées comme instruments distributeurs du crédit aux petits, mais comme œuvres tutélaires et fécondatrices d'une partie des économies nationales.

Quelle doit être l'importance de ces économies ?

Il serait bien difficile d'établir, même approximativement, à combien s'élèvent les épargnes de notre pays. Elles doivent se chiffrer par une somme colossale, si nous en jugeons par l'ensemble des valeurs mobilières qui peuvent être évaluées. Si pareille statistique pouvait être dressée, on arriverait à un total vraiment fabuleux.

(A suivre.)